

**La France revalorise la prime bagasse pour l'électricité verte en Outre-mer**

Conformément à l'engagement du Premier ministre lors de son déplacement à la Réunion au mois de juin, le montant de la « prime bagasse » a été revalorisé. Cette prime est versée pour toutes les centrales existantes produisant de l'électricité à partir du résidu de canne à sucre.

L'arrêté du 18 octobre 2015 fixe le montant de cette prime à 14,5 €/tonne de canne à sucre, contre 13 € auparavant.

Le montant de la prime bagasse était jusqu'alors indexé sur le cours du charbon et le cours du CO<sub>2</sub>, ainsi que sur le taux de fibre présent dans la canne, avec de plus un coefficient de dégressivité de la prime nécessitant une augmentation du taux de fibre de 3% par an pour maintenir la rémunération.

Le nouvel arrêté supprime l'indexation de la prime sur le cours du charbon et du CO<sub>2</sub>, qui dans son principe ne faisait que maintenir la dépendance des systèmes électriques insulaires à la fluctuation du cours des énergies fossiles. Le coefficient de dégressivité est neutralisé jusqu'à 2017 inclus.

Par ailleurs il est divisé par 5, ramenant l'augmentation du taux de fibre nécessaire pour maintenir la rémunération à un niveau plus réaliste de 0,6 % par an.

La revalorisation permettra de développer les énergies renouvelables et de conforter la filière canne-sucre-rhum-bagasse dans les outre-mer.

Cette revalorisation sera prise en compte dès la campagne sucrière 2015.

**BOIS-ÉNERGIE**



**La nouvelle déchiqueteuse HEIZOHACK à haut rendement HM 14-860 K**

Dans un contexte dynamique de marchés de plus en plus importants pour la fourniture de chaufferies industrielles et collectives à bois, le constructeur HEIZOMAT répond à la demande des entrepreneurs et complète sa gamme de déchiqueteuses à plaquettes avec une nouvelle machine de grande capacité : la HM 14-860.



Conception du rotor optimisée pour un usage ultra-intensif du nouveau HM 14-860, photo Saelen Energie

Cette nouvelle machine de 15 tonnes et à entraînement prise de force reprend l'architecture éprouvée du HM 14-800. La conception de chaque élément clé (rotor, tapis ameneur, contre-couteau) a été renforcée afin de proposer sur le marché une machine « heavy duty », adaptée à un usage intensif. La puissance prise de force minimum recommandée est de 360 CV.

Avec un rotor de 75cm de diamètre, à 14 couteaux à changement rapide couplé à un volant d'inertie d'une tonne, ce nouveau broyeur permet d'accepter un diamètre de broyage en continu de 720 mm et un diamètre maximum de 800 mm. La largeur d'alimentation est de 1215 mm.



La nouvelle déchiqueteuse HEIZOHACK à haut rendement HM 14-860, photo Saelen Energie



Le nouveau contre-couteau de la HM 14-860, photo Saelen Energie.



Tôles d'usure disponibles en version armée

**L'ensemble des organes de broyage a été optimisé :**

1. la conception du rotor et de l'arbre a été revue pour plus de robustesse et d'efficacité en gardant la facilité de changement des couteaux.
2. le tapis ameneur de 1500 mm de long est désormais équipé de galets de glissement en Hardox multipliant par 4 sa durée de vie.
3. le contre-couteau a été revu avec des lamelles en carbure de tungstène, multipliant par 8 sa longévité en y associant une architecture modulaire permettant un changement rapide, retournable une fois.
4. la chambre de broyage voit sa surface de calibrage multipliées par 3,5, passant de 0,49 m<sup>2</sup> à 1,79 m<sup>2</sup>, permettant ainsi un rendement accru (>200m<sup>3</sup>/h) et réduisant énormément la quantité de fines produites.

Cette nouvelle conception bénéficie de l'expérience positive et reconnue des broyeurs HEIZOHACK et reste dans la ligne d'une architecture bien pensée, robuste et ultra-performante.

Cette nouvelle conception permet en outre au HM 14-860 d'atteindre un coût de fabrication compétitif, sans aucun compromis sur la qualité ni la performance.

Pour en savoir plus : [www.saelen-energie.fr](http://www.saelen-energie.fr)  
[contact@saelen-energie.fr](mailto:contact@saelen-energie.fr)